

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

- M. Serge Fontaine, maire
- Mme Nathalie Lemelin, conseillère
- Mme Lorraine Denis, conseillère
- M. Christian Beaudry, conseiller
- M. Christian Massé, conseiller
- M. Mario Côté, conseiller
- M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par M. Serge Fontaine, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

5 ADMINISTRATION :

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 23 février 2017;
- 5.2 Atelier de formation à la population sur le compostage - le samedi 11 mars, à 10 h;

6 CORRESPONDANCE :

- 6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

- 7.1 Adoption règlement numéro 284-02-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 122-12-2006;
- 7.2 Adoption règlement numéro 282-02-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006;
- 7.3 Adoption règlement numéro 283-02-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-12-2006;

8 RÉOLUTIONS :

- 8.1 Octroi – Contrat vidange fosses septiques 2017-2020;
- 8.2 Octroi – Contrat de pavage rue Alphonse-Bombardier et trottoir Route 222;
- 8.3 Offre de services professionnels – Berce du Caucase – Quadra Environnement inc.;
- 8.4 Appel d'offres sur invitation – rechargement divers chemins;
- 8.5 Grande tournée des ventes-débarras 2017 – 10 et 11 juin 2017;
- 8.6 Embauche stagiaire poste temporaire agent en environnement été 2017 – M. Sébastien Fortin

- 8.7 Nomination des responsables pour la Fête nationale de la St-Jean 2017;
- 8.8 Demande de commandite CPA Valcourt;
- 8.9 Demande de commandite école secondaire du Tournesol;
- 8.10 Demande de commandite – Les Jeux du Québec Estrie;
- 8.11 Planification des travaux de voirie – demande 2017 PAARRM;
- 8.12 Programme TECQ 2014-2018 – programmation révisée des travaux;
- 8.13 Projet aménagement terrain de soccer – Plan de commandites – Association de soccer mineur de Valcourt;
- 8.14 Patrimoine du Val-Saint-François – projet de route d’interprétation;
- 8.15 Fédération canadienne des municipalités (FCM) – participation DG programme CISAL;
- 8.16 Vente de terrains municipaux;
- 8.17 Subvention MELS – Loisirs de Racine – chèque conjoint;

9 QUESTIONS DIVERSES

- 9.1 Projets de la municipalité pour 2017;
- 9.2 Autorisation de signature - Fonds de parc et terrain de jeux (FPTJ), Boisé du lac Brompton;

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

11 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2017-03-050

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l’ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le projet d’ordre du jour soit accepté en ajoutant le point 9.2, Autorisation de signature – Fonds de par cet terrain de jeux (FPTJ), Boisé du lac Brompton;

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2017-03-051

3.1. Séance ordinaire du 6 février 2017

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2017;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 15.

Les sujets suivants ont été discutés:

Cession bande de terrain de 50 m chemin J.-A.-bombardier, le vote par correspondance, rapport annuel plantes aquatiques de l'APLB, le branchement des égouts pour les résidents de la rue Arès.

5. ADMINISTRATION :

2017-03-052

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 23 février 2017

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de trois cent cinq mille huit cent vingt dollars et soixante-quatorze cents (305 820.74 \$), couvrant la période du 27 janvier 2017 au 23 février 2017, soit adoptée.

5.2. Atelier de formation à la population sur le compostage – le samedi 11 mars à 10 h

M. le maire, invite la population à participer à la formation sur le compostage donnée par la MRC du Val-Saint-François.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de février est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS:

2017-03-053

7.1. Adoption règlement numéro 284-02-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 122-12-2006

ATTENDU QUE la municipalité de Racine applique sur son territoire un règlement sur le plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine doit modifier son règlement de plan d'urbanisme dans un processus de concordance suite à l'entrée en vigueur de modifications au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine dispose d'un délai de 6 mois pour modifier ses règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 284-02-2017, conformément aux dispositions de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2017-03-054

7.2. Adoption règlement numéro 282-02-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006

ATTENDU QUE la municipalité de Racine applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement aux fins de

concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 282-02-2017, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2017-03-055

7.3. Adoption règlement numéro 283-02-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-12-2006

ATTENDU QUE la municipalité de Racine applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 283-02-2017, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

8. RÉOLUTIONS :

2017-03-056

8.1. Octroi – Contrat vidange fosses septiques 2017-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions, par le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour l'octroi du contrat de vidange des fosses septiques 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes, soit :

COÛT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (VIDANGE SÉLECTIVE)

CAPACITÉ DES FOSSES	COÛT PAR VIDANGE (AVANT TAXES)	
	Enviro 5	Beauregard fosses septiques
Fosse de moins de 750 gallons	112.31 \$	134.64 \$
Fosse de 751 gallons à 1300 gallons	144.17 \$	154.49 \$
Fosse de 1300 gallons et plus	175.15 \$	169.99 \$

COÛT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SCELLÉES ET PUISARDS (VIDANGE TOTALE)

CAPACITÉ DES FOSSES	COÛT PAR VIDANGE (AVANT TAXES)	
	Enviro 5	Beauregard fosses septiques
Fosse de moins de 750 gallons	155.00 \$	169.39 \$
Fosse de 751 gallons à 1300 gallons	182.50 \$	189.29 \$
Fosse de 1300 gallons et plus	230.00 \$	231.19 \$

PAR LA VOIE MARITIME

COÛT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SCELLÉES (VIDANGE TOTALE EN BATEAU)

CAPACITÉ DES FOSSES	COÛT PAR VIDANGE (AVANT TAXES)	
	Enviro 5	Beauregard fosses septiques
Fosse de 750 gallons à 1000 gallons	800.00 \$	1400.00 \$

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroie le contrat pour la vidange des fosses septiques 2017-2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Enviro 5.

2017-03-057

8.2. Octroi – Contrat de pavage rue Alphonse-Bombardier et trottoir Route 222

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions, par invitation, concernant le contrat de pavage de la rue Alphonse-Bombardier et de trottoir pour la Route 222;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions, soit :

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
SINTRA	67 821.99 \$
PAVAGES MASKA	61 117.96 \$
EUROVIA (DJL)	68 138.94 \$

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le pavage de la rue Alphonse-Bombardier et du trottoir de la Route 222 au plus bas soumissionnaire, soit Pavages Maska, au prix de 61 117.96 \$ taxes incluses et mandate l'inspecteur des travaux publics pour superviser les travaux avec l'entrepreneur.

2017-03-058

8.3. Offre de services professionnels – Berce du Caucase – Quadra Environnement inc.

CONSIDÉRANT les résultats de l'inventaire sur la Berce du Caucase réalisé par le service d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François à l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire démontre que 11 municipalités sur le territoire de la MRC possèdent des colonies de berces du Caucase et que la municipalité de Racine est au nombre de celles-ci;

CONSIDÉRANT avoir reçu deux (2) offres de services professionnels;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Quadra Environnement inc. au montant de 7496.37 \$ pour le contrôle et les travaux de lutte contre la Berce du Caucase sur le territoire de la municipalité.

2017-03-059

8.4. Appel d'offres sur invitation – rechargement divers chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine souhaite obtenir sur invitation une soumission pour le rechargement de divers chemins;

CONSIDÉRANT QUE 4 440 tonnes métriques de MG-20b de gravière sont nécessaires;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité procède par invitation pour l'appel d'offres pour le rechargement de divers chemins.

QUE le matériel ainsi que le transport soient demandés.

2017-03-060

8.5. Grande tournée des ventes-débarras 2017 – 10 et 11 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit une grande tournée des ventes-débarras 2017 afin de permettre aux citoyens de la municipalité de Racine de tenir une vente-débarras, sans permis;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est la réutilisation dans le but de donner une deuxième vie aux objets;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens auront la possibilité d'inscrire leurs ventes-débarras auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité publiera sur son site internet, sur le réseau social Facebook, dans son journal le RacinOscope et les journaux locaux les adresses des résidences où se tiendront les ventes-débarras inscrites;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE fixer aux 10 et 11 juin 2017 la grande tournée des ventes-débarras 2017 sur tout le territoire de la municipalité de Racine.

2017-03-061

8.6. Embauche stagiaire poste temporaire agent en environnement été 2017 – M. Sébastien Fortin

CONSIDÉRANT QUE sous la supervision de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, le titulaire de cette fonction effectuera des tâches reliées à l'environnement et à la coordination des activités relatives à la vidange des installations sanitaires;

CONSIDÉRANT le jumelage étudiant entre l'Université de Sherbrooke et les employeurs;

CONSIDÉRANT QUE des candidats ont été rencontrés par madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que par madame Maria A. Hernandez;

CONSIDÉRANT une demande de subvention au programme Emploi d'été Canada-Québec;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil municipal procède à l'embauche de M. Sébastien Fortin au taux de 13 \$ de l'heure pour une période de quatorze (14) semaines à trente-cinq (35) heures par semaine;

QUE Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la demande de subvention.

2017-03-062

8.7. Nomination des responsables pour la Fête nationale de la St-Jean 2017

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. Jasmin Desmarais, président des Loisirs de Racine Inc. est autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2017.

2017-03-063

8.8. Demande de commandite CPA Valcourt

CONSIDÉRANT QUE le club de patinage artistique demande une commandite pour le spectacle de fin d'année le 26 mars prochain;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de commandite pour le spectacle de fin d'année, pour la somme de cinquante dollars (50 \$) pour ¼ de page.

2017-03-064

8.9. Demande de commandite école secondaire du Tournesol

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le gala Tournesol d'or de l'école secondaire du Tournesol;

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil n'émette pas de commandite pour le gala Tournesol d'or.

2017-03-065

8.10. Demande de commandite – Les Jeux du Québec Estrie

CONSIDÉRANT la compagnie annuelle de financement du programme des Jeux du Québec en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE trois athlètes de notre municipalité ont été sélectionnés pour faire partie de la délégation estrienne qui participera à la 52^e Finale des Jeux du Québec;

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité contribue au programme des Jeux du Québec en Estrie pour une somme de 150 \$.

2017-03-066

8.11. Planification des travaux de voirie – demande 2017 PAARRM

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Racine désire procéder au remplacement de ponceaux sur le chemin Montée Gagnon pour un montant d'environ dix-sept mille dollars (17 000 \$);

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Racine demande au Ministère des Transports du Québec via une subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de notre députée Mme Karine Vallières, pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Montée Gagnon.

2017-03-067

8.12. Programme TECQ 2014-2018 – programmation révisée des travaux

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé un plan d'intervention des infrastructures municipales;

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

2017-03-068

8.13. Projet aménagement terrain de soccer – Plan de commandites – Association de soccer mineur de Valcourt

CONSIDÉRANT la demande de participation financière au projet d'aménagement d'un terrain de soccer à 11 joueurs de l'Association du Soccer Mineur de Valcourt;

Il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil ne souhaite pas participer financièrement au projet de terrain de soccer à 11 joueurs.

8.14. Patrimoine du Val-Saint-François – projet de route d'interprétation

Les membres du conseil souhaitent reporter le point à une séance ultérieure.

2017-03-069

8.15. Fédération canadienne des municipalités (FCM) – participation DG programme CISAL

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a sélectionné la directrice générale pour représenter la municipalité via le programme CISAL;

M. Adrien Steudler, conseiller, enregistre sa dissidence.

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le maire autorise la directrice générale, à participer au programme CISAL tout en respectant son contrat de travail avec la Municipalité;

QUE la participation de la directrice générale n'entraînera pas de coûts supplémentaires à la Municipalité.

2017-03-070

8.16. Vente de terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède deux terrains vacants à vocation résidentielle sur la rue Ferland, lot 1 824 891 et lot 1 824 901;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate M. Michel Lemay, courtier immobilier, pour vendre les deux terrains sur les lots 1 824 891 et 1 824 901 de la rue Ferland;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents entourant les ventes.

2017-03-072

8.17. Subvention MELS – Loisirs de Racine – chèque conjoint

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière au programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III entre le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les Loisirs de Racine;

CONSIDÉRANT la condition de l'octroi de l'aide financière à participer au financement du projet dans une proportion d'au moins 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal de l'aide financière à 50 % représente pour le MELS jusqu'à un maximum de 110 900.23 \$;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire, soit les Loisirs de Racine, doit contribuer au projet dans une proportion d'un moins 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière jusqu'à un maximum de 110 900.23 \$ des Loisirs de Racine est assumée par la Municipalité;

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité formule une demande au MELS et aux Loisirs de Racine d'émettre le versement de l'aide financière par un chèque conjoint entre la Municipalité et les Loisirs de Racine.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1. Projets de la municipalité pour 2017;

Le conseiller, M. Christian Massé, présente les projets de la municipalité pour l'année 2017.

9.2. Autorisation signature – Fonds de parc et terrain de jeux (FPTJ), Boisé du lac Brompton;

CONSIDÉRANT QUE 9223-9318 Québec inc. (Le Boisé du lac Brompton) a déposé son projet de lotissement pour l'ensemble du terrain lui appartenant;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-05-160;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'accepter cette dernière contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contribution du terrain de 21 hectares, identifié au concept préliminaire de lotissement du promoteur;

QUE le conseil accepte la cession à titre de contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts du lot numéro 2 974 728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, à titre de paiement de cette contribution pour la dernière phase;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de cession de ce terrain pour et au nom de la Municipalité.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19h 51 et se termine à 20 h 04.

Les sujets suivants ont été discutés :

Les points 7.2, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, le stationnement projeté sur le chemin J.-A.-Bombardier.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Christian Massé, conseiller, propose la levée de la séance à 20 h 04.

M. Serge Fontaine

Mme Mélisa Camiré

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière